



TRANSMIS LE 26/03/2024
REÇU LE 26/03/2024
AFFICHÉ LE 28/03/2024
NOTIFIÉ LE 28/03/2024
PUBLIÉ LE 28/03/2024
EXÉCUTOIRE LF 28/03/2024

2024/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°08

OBJET : CULTURE – DEMOS – SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION BILATÉRALE DE PARTENARIAT DEMOS ENTRE LA VILLE DE TAVERNY ET LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIOU, Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Alain VERBRUGGHE à Dominique ASARO.

Franck GAILLARD à Frédéric LÉPRON.

Bruno DE CARLI à Marie-Christine CAVECCHI.

Thierry BILLARAND à Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Hervé GALICHET à Henri FERNANDEZ.

Maryem EL AMRANI à Marion WERNER.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN à Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT à Vincent MULOT.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024**
DÉLIBÉRATION N°08**OBJET : CULTURE – DEMOS – SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION BILATÉRALE DE PARTENARIAT DEMOS ENTRE LA VILLE DE TAVERNY ET LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE.****Le Conseil Municipal****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-12 et L.2121-13,**VU** la délibération du 5 juillet 2022 relative à la convention de partenariat relative au projet DEMOS entre la Commune de Taverny et la Commune de Franconville-la-Garenne,**VU** le Budget Communal,**CONSIDÉRANT** le dispositif DEMOS, projet de démocratisation culturelle par la pratique orchestrale, initié par la Philharmonie de Paris, auquel Franconville-la-Garenne prend part depuis 2016,**CONSIDÉRANT** que le dispositif, après deux sessions coordonnées par la Philharmonie de Paris, est repris depuis septembre 2022 sous forme d'appropriation des territoires, et piloté par la Ville de Taverny, en concertation avec les cinq villes partenaires qui en assument les coûts,**CONSIDÉRANT** que le soutien financier de la Philharmonie de Paris s'établit sur la base d'un pourcentage des coûts éligibles, variable en fonction du budget réalisé annuel du dispositif, et qu'il s'élève à 89 432 € pour l'année 2022-2023 soit 2 357,40 € par groupe,**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence il est nécessaire d'ajuster la convention bilatérale signée entre la Commune de Taverny et la Commune de Franconville-la-Garenne en modifiant l'article 5 de chaque convention bilatérale,**Après l'avis** de la Commission Attractivité et Cohésion en date du 26 février 2024 et de la Commission Ressources et développement en date du 07 mars 2024,**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal,****Article 1 : DÉCIDE** d'approuver l'avenant modifiant l'article 5 de la convention initialement signée entre la Commune de Taverny et la Commune de Franconville-la-Garenne,**Article 2 : AUTORISE** M. le Maire ou son représentant légal à signer l'avenant tel qu'annexé à la présente délibération,**Article 3 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.**Article 4 : PRÉCISE** que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-FranceCaractère Exécutoire
Le 28 mars 2024
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Mme Jeanne Chanier-Cugnot

Acte à classer**DL21032024Q08****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-26T16-09-26.00 (MI251886946)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240321-DL21032024Q08-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CULTURE - DEMOS - SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION
BILATÉRALE DE PARTENARIAT DEMOS ENTRE LA VILLE DE
TAVERNY ET LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Date de décision : 21/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.1. test

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 08 - CLT - AVENANT CONVENTION Multicanal : Non
DEMOS TAVERNY
FRANCONVILLE.PDF

Pièces jointes :

08 - CLT PJ
annexe avenant Demos...

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/03/24 à 16:09

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 26/03/24 à 16:09

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 26/03/24 à 16:14

